

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 30 (1921)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

N^o 10
BASEL, 10. März 1921

N^o 10
BASEL, 10. März 1921

INSERATE: Die einspaltige Nonpareillezeile oder deren Raum 50 Cts. Geschäftsempfehlungen 40 Cts. per Zeile. Anzeigen ausländischen Ursprungs 75 Cts., Reklamen Fr. 2.— per Zeile. Reklamen ausländ. Ursprungs Fr. 2.50. Bei Wiederholungen einjährig Rabatt.
ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 15.—, Halbjährl. Fr. 8.—, vierteljährlich Fr. 4.50, monatlich Fr. 1.75. Zuschlag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankokosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotelier-Vereins**



**Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers**

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 50 cts. recommandations commerciales 40 cts., annonces provenant de l'étranger 75 cts., réclames fr. 2.— par pellic ligne, réclames provenant de l'étranger fr. 2.50. Rabais proportionnel pour annonces répétées.
ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 15.—, six mois fr. 8.—, trois mois fr. 4.50, un mois fr. 1.75. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, on complètera en outre les frais d'affranchissement. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Erscheint jed. Donnerstag

Dreissigster Jahrgang
Trentième année

Paraît tous les jeudis

Postcheck- & Giro-
Konto No. V, 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TELEPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques
pos aux No. V, 85.

Vereinsnachrichten

Zimmeranschlüsse betr. Trinkgeld.

Bekanntlich ist in einzelnen Städten und Gegenden des Auslandes das individuelle Trinkgeld an das Hotelpersonal durch einen prozentualen Aufschlag auf dem Rechnungsbetrag ersetzt worden. Laut uns zugekommenen Mitteilungen sind nun Fremde gelegentlich der irrigen Meinung, diese Neuerung zweifelhafter Güte sei auch in der Schweiz eingeführt und so kommt es vor, dass Reisende, unter dem Vorwand, über die geltenden Gebräuche nicht orientiert zu sein, sich vom Trinkgeldgeben zu dispensieren suchen. Der geschäftsleitende Ausschuss des S. H. V. erachtet deshalb als notwendig, durch folgenden Zimmeranschlag die Gäste in passender Form auf ihre Pflicht, das Hotelpersonal für die ihnen geleisteten persönlichen Dienste direkt zu entschädigen, aufmerksam zu machen:

Avis betreffend Trinkgeld.

Die Service-Entscheidung an das Personal ist im Rechnungsbetrag nicht inbegriffen. Für den Fall, dass Gäste die Verleihen nicht selbst vornehmen wollen, steht das Hotelbureau zu deren Verfügung. Schweizer Hotelier-Verein, Basel.

Obiger Avis in französischer, englischer, italienischer, holländischer und deutscher Sprache, als kleines, sauber ausgeführtes Plakat hergestellt, wird den verehrlichen Mitgliedern zum Selbstkostenpreis abgegeben, zwecks Anschlag in den Fremdenzimmern. Bestellzettel zum Ausschneiden findet sich im Inseratenteil dieser Nummer (letzte Seite).

Nachdem der Schweizer Hotelier-Verein beschlossen hat, am Trinkgeld nicht rühten zu lassen, ist es selbstverständliche Pflicht jedes einzelnen Mitgliedes, an seiner Stelle das möglichste zu tun, damit der Angestellte das Trinkgeld auch tatsächlich erhält. Der geschäftsleitende Ausschuss erwartet deshalb, dass die Notiz in allen Fremdenzimmern angeschlagen wird.

Zentralbureau S. H. V.

Forderungen der Personalverbände zu den Gesamtarbeitsvertrags-Verhandlungen

Beim Schweizer Hotelier-Verein und dem Schweizer Wirteverein sind kürzlich seitens der Personalverbände die folgenden Vorschläge für den neuen Gesamtarbeitsvertrag eingegangen, zu denen wir Ausserrungen der Vereinsmitglieder, vor allem der Sektionsvorstände unverzüglich erbitten:

- Es soll auf die neuen Vertragsverhandlungen eingetreten werden grundsätzlich auf der Basis des G. A. V. vom 3. Juli 1919.
- Als verhandelnde Parteien arbeitnehmerseits treten auf die sämtlichen am bisherigen G. A. V. interessierten Personalverbände (inkl. Kochverband und westschweizerische Kochvereinigungen, namentlich zusammenschlossen in der Union Fraternelle des cuisiniers Montreux), sowie die Gewerkschaft der Hotel- und Restaurantangestellten der Schweiz (V. H. T. L.), Körnerstrasse 12 in Zürich.
- In die Vertragsverhandlungen wird arbeitnehmerseits nur eingetreten unter der Voraussetzung, dass die lit. Arbeitgeberorganisationen nicht mit event. neu auftretenden andern Personalgruppen, bezw. Organisationen in Verhandlungen eintreten und Separatabmachungen eingehen.

- In bezug auf event. späteren Anschluss anderer Organisationen an den von den heute beteiligten Verbänden event. neu abzuschliessenden G. A. V. ist die Zustimmung der Vertragsparteien vorzubehalten.

II. Die Angestelltenverbände beantragen folgende Abänderungen des bestehenden Vertrages:

- Löhne:**
 - Köche:** Es wird diesbezüglich auf beilegenden geseordneten Vorschlag der Kochverbände verwiesen. Das Resultat der bezüglichen Verhandlungen soll einen integrierenden Bestandteil des ganzen Vertragswerkes bilden.
 - Klassifikation:** In Bezug auf das festbesoldete Personal (die Vorschläge der Kochorganisationen vorbehalten) wird grundsätzlich der Tarifgestaltung die Rangeinteilung zu Grunde gelegt, wie sie der S. H. V. in seinem Hotelführer selbst durchgeführt hat. Für die Einteilung der einzelnen Unternehmungen bleibt für die ganze Vertragsdauer die Klassifikation massgebend, wie sie der Hotelführer 1921 festgelegt hat. Für das Trinkgeldpersonal wird wie bisher nur eine Tarifklasse vorgeschlagen.
 - Die einzelnen Lohnansätze:

A. Festbesoldetes Personal.

	Tarifklassen:		
	I.	II.	III.
	Sämtliche Luxus- häuser und I. Rg. A u. B mit 100 u. mehr Fremden- betten	Uebr. I. Hotels A u. B. Rang u. I. C. u. Rest. mit tot. mehr als 15 Angest. II Rg.-Häuser mit 100 u. mehr Frem- denbetten	Alle übr. Hotels, Pensionen und Restaurants
Bureau:	Fr.	Fr.	Fr.
Chef de reception	450.—	400.—	
Sekretär-Kassier			
Chief-Kontrollleur	350.—	320.—	280.—
Tourant, Chef de serv.			
Journalführer			
Kontrol. All. Sekr.	250.—	230.—	220.—
Bureau Hilfspersonal	140.—	120.—	120.—
Uebrigtes festbesoldetes Personal:			
General Gouvernante	250.—	220.—	200.—
Abteilungs Govern. (Lingerie, Econom. Etage, Oberglätterin, Oberwäscherin)	150.—	130.—	120.—
Wäscherin, Glätterin, Weissnäherin und übrige gelernte Arbeiterinnen, Aide- Gouvern.	100.—	100.—	100.—
Heizer, Wäscher	160.—	150.—	140.—

	I. Fr.	II. Fr.	III. Fr.
Officeburschen und -Mädchen, Gehilfen des Kellermeisters und Passeplattiers	100.—	100.—	100.—
Dito unter 18 Jahren	80.—	80.—	80.—
Angestelltezimmernädchen und -Ser- vierföchter	100.—	100.—	100.—
Kellermeister	200.—	180.—	180.—
Hilfsspers. Tourn. männlich	140.—	130.—	130.—
„ weiblich	100.—	100.—	100.—
I. Buffetdame	180.—	180.—	180.—
Uebrig Buffetdamen	150.—	150.—	130.—

B. Trinkgeld-Personal. a) Servierpersonal.

	Mindest- Barlohn
1. Oberkellner	130.—
weitere Oberkellner	100.—
Barmann und Hall	110.—
Chef de Rang und d'Etage	100.—
Chef Courriers	80.—
Commis	60.—
Courrier- und Saalkellner	50.—
1. Obersaalfochter	100.—
weitere Obersaalfochter	90.—
Servier- und Saalfochter	50.—
1. Barmaid oder allein	100.—
jede weitere Barlocher	60.—
Servierlocher in öffentl. Restaurants	30.—
Cafékellner	70.—

b) Portier- und Etagepersonal:
Männl. Portierpersonal (Etage und
Vestibül) über 20 Jahre und sprache-
kundige Liftiers 100.—

Chasseurs, nicht sprachenkundige
Liftiers und Garderobiers über 20
Jahre 60.—
Männl. Portier-, Etage- und Vesti-
bulepersonal unter 20 Jahren 50.—
Tournant 100.—
Zimmernädchen allein oder mit
Hilfzimmernädchen 60.—
Hilfzimmernädchen 40.—
Tournante 60.—

c. Extras.
Bezüglich des Küchenpersonals
Verweis auf die Vorschläge der Kochver-
bände.

Bedienungspersonal und übrige
Angestellte: Tagesentschädigung
für einen leitenden Angestellten 15 bezw. 20
Fr., übriges gelerntes Personal 10 bezw. 15
Fr., ungelernetes Hilfspersonal 10 Fr., zuzügl.
der Kosten der Hin- und Rückfahrt 3. Klasse
und freier Unterhalt.

2. Zusatzleistungen.

Saisonzuschläge:

für fixbesoldetes Personal (Köche vergl. Beilage)	über 3 bis 5 Monate 15%	über 2 bis 3 Monate 25%
„ „ „ 2 „ „ „ „	40%	bis 1 Monat 60%

für das Bedienungspersonal (Trink-
geldpersonal):

Verzicht auf Saisonzuschläge ohne Präju-
diz für künftige Verträge.

Eine Reise bezahlt.
Zeitliche Fixierung aller Saisonengage-
ments bei Abschluss.

Weitere Zusatzleistungen:
Nachpfortnerdienst 10 Fr. per Woche.
Ueberzeitarbeit ist allgemein und nicht nur
für Köche zu entschädigen. Der Zuschlag für
Nachtarbeit zwischen 11 Uhr nachts und 6 Uhr
morgens beträgt 50%. (Bezügl. Köche siehe
Beilage).

3. Trinkgeldreform.

In der Form der Trinkgeldablösung durch-
zuführen für sämtliche Hotels und Pensionen
einschliesslich der geschlossenen Hotelre-
staurants. Verteilung des aus dem Rechnungszu-
schlag resultierenden Bedienungsgeldes nach
Massgabe eines einheitlichen Verteilers.
Rechnungszuschlag: 15% für Passage
(Aufenthalt bis und mit 3 Tagen), im übrigen
und für Barkonsumation in Hotelrestaurants
10%. Von dem Ertrag des Bedienungsgel-
des sollen durchgängig 5% in einen paritätisch
zu verwaltenden Fonds zur Einrichtung
einer spätem Alters- und Invalidenvorsorge
im Gastgewerbe abgeführt werden. In bezug
auf die Detailanordnungen der Trinkgeldab-
lösung wird auf die schon bei den ersten Ver-
tragsverhandlungen unterbreiteten Vorschläge
verwiesen.

4. Lohnaufbesserungen.

Nach einjähriger Dienstzeit in der gleichen
Berufslufe und in ein und demselben Be-
triebe tritt bei einem Mindesttariflohn (Bar-
lohn) unter Fr. 250.— eine 10prozentige, bei
höherm Mindestbarlöhnen eine 7prozentige
Gehaltserhöhung ein.

5. Lohnzahlung.

Lohnzahlung auf Ende des Kalendermonats.

6. Arbeitszeit.

In Jahresbetrieben die bisherige Zürcher-
und Berner Arbeitszeit, nämlich 10 Stunden
täglich für das Kochpersonal einschliesslich
das Küchen-Hilfspersonal, 12 Stunden täglich
für das Bedienungspersonal und übrige Personal.
Für Saisonbetriebe und Jahres-
kleinbetriebe (mit weniger als 6 Ange-

7. Ruhezeit.

Wir halten unbedingt fest am Grund-
satz des ganzen wöchentlichen
Ruhetages.

Im übrigen folgende Modifikationen der
gegenwärtigen Vertragsbestimmungen:
In Saisonbetrieben kann während
der Hochsaison, im Maximum während 6 Wo-
chen, die wöchentliche Ruhezeit auf einen
halben Tag, beginnend spätestens um 2 Uhr
mittags und dauernd bis zum andern Morgen,
beschränkt werden. In Kleinbetrieben mit
weniger als 6 Angestellten können während
dieser Hochsaison innerl. einem Zeitraum von 14
Tagen diese zwei freien Halbtage in eine Wo-
che verlegt werden. Wo im übrigen von Hoch-
saison die Rede ist, gelten die bezügl. Aus-
nahmebestimmungen für 6 Wochen.

In Saisonbetrieben ist es im Einverständ-
nis mit dem Personal zulässig, während der
Hochsaison das Servierpersonal am wöchent-
lichen Halbfreitag zum Abendservice für die
Dauer von höchstens 1½ Stunden anretzen zu
lassen gegen eine feste jeweilige Entschädigung
von Fr. 2.—.

Nach Vertrag zur Zusammenlegung be-
rechtigte Ruhetage sollen, soweit sie nicht ef-
fektiv innerhalb der ordentlichen Anstellungs-
dauer gewährt werden, mit dem entsprechen-
den Lohn zuzügl. 5 Fr. per Tag für den Un-
terhalt entschädigt werden. Ein weitergehen-
der Verzicht auf Ruhetage ist unzulässig,
auch nicht gegen Entschädigung.

8. Wohnzwang.

Abschaffung für Verheiratete unter Zuer-
kennung der Zimmerentschädigung. Ledige
sollen berechtigt sein, ausser dem Hotel zu
wohnen.

Jahr hindurch gehalten werden muss. Im allgemeinen ist man in bezug auf den neuerdings stark ausgedehnten Kraftwagenbetrieb bei der Postverwaltung optimistisch und hält ihn sehr entwicklungs-fähig.

Ausstellungswesen

Schweizerische Kunstausstellung in Amerika. Diese von der Schweizerischen Verkehrszentrale organisierte Ausstellung ist am 21. Februar im Kunstmuseum Brooklyn-New-York in Anwesenheit des Herrn Ministers Peter, des schweizerischen Konsuls in New-York, sowie der Vertreter der schweizerischen Kolonie dieser Stadt eröffnet worden. Die Ausstellung wird im Monat März in der Pennsylvania-Kunsthalle in Philadelphia, dann im Monat April in der Kunstgalerie Corcoran in Washington stattfinden.

Fremdenfrequenz

Davos. Die Frequenzliste verzeichnet in der Woche vom 19. bis 25. Februar die gleichzeitige

Anwesenheit von 4269 Besuchern, gegen 3393 im entsprechenden Zeitraum des Vorjahres. Damit stieg die Gesamtfrequenz seit 1. Januar 1921 auf 6857 gegen 6139 im gleichen Zeitraum des Vorjahres.

Arosa. Am 24. Februar 1921 waren in Arosa anwesend:	
Schweizer	593
deutsche	226
Oesterreicher	19
Engländer	124
Holländer	88
Italiener	7
Franzosen	29
Griechen	24
Schweden	10
Spanier	5
Amerikaner	10
Uebrigere Staaten	46
	1181

Literatur

Die Energielieferungsverträge in der schweizer. Elektrizitätsindustrie. Von Dr. jur. Fritz Bühlmann,

Luzern, Preis. Fr. 4.85. — Soeben erscheint im Selbstverlage des Verfassers eine 175 Seiten umfassende Abhandlung über dieses aktuelle Thema, das in den letzten Monaten in der Presse wiederholt besprochen wurde. Das Werk bietet eine Fülle interessanter Materialien zur Frage der Energielieferungsverträge, ihre rechtliche Natur und den heutigen Stand der einschlägigen Gesetzgebung; es darf den Volkswirtschaftlern, Gewerbetreibenden und Technikern, namentlich auch Hoteliers, die sich über die vielgestaltige Materie einlässlich zu orientieren wünschen, zur Anschaffung bestens empfohlen werden. li.

Briefkasten der Redaktion

An G. in M. Als zu Propagandazwecken der Schweizer Hotelier besonders geeignete deutschsprachige Publikationsorgane nennen wir: „Das gen. Nybeter“, „Stockholms Dagblad“, „Svenska Dagbladet“, alle drei in Stockholm, und „Göteborgs Handels- och Sjöfartstidning“, Göteborg. Sodann die Zeitschriften: „Hour 8 Dag“, Göteborg, „Vecko journalen“, Stockholm und „Jdm“, Stockholm. Als Annoncenexpedition empfehlen wir:

Allgem. schwedischer Exportverein, Annoncen-Abteilung, Stockholm.

Redaktion — Rédaction

A. Matti A. Kurer Ch. Magne

Zur gefl. Beachtung

Bei An- oder Verkauf von Hotels, Kuranstalten, Sanatorien, Pensionen, wenden Sie sich gefl. für die Vermittlung vertrauensvoll an die altbekannte Firma: „Schweizer Hotel-Industrie“ (G. Kuhn-Eichacker), Bahnhofstrasse 106, in Zürich.

Schweizer Hotelpersonal

Eigener Plazierungsdienst der

Opposition

für

Hotel-, Gasthof- u. Restaurationspersonal

Schriftl. Anmeldungen und Anfragen an Opposition, Hotel des Balances, Luzern. Telephone 189. 2589

Die Metzgerei Bigler in Huttwil i. E. offeriert: Gut gesalzene u. geräucherte

Schinken

mit Bein à Fr. 7.50, Rollschinken ohne Bein von 4 bis 8 kg. Gewicht à Fr. 8.—, Schinkenwurst von 2 bis 5 kg. Gewicht à Fr. 7.50 per kg., Bauernspeck zum Kochen und zum Rohessen à Fr. 2.90, Hahnspeck à Fr. 6.90, feingewürzter Rippl à Fr. 8.—, Laffli à Fr. 8.—, Berner Zungenwurst à Fr. 7.— per Kilo, Prima Bernerschillinge à Fr. 1.— per Paar, prima Emmentaler à Fr. —.25 per Paar, Aufschnitt aller Art, Lyoner, Balcon, Presswurst mit Zingli und Ochri, Fleischkäse, ächte Quast, Str. Schieberwurst à Fr. 8.— per kg. Alles inländische Qualitätsware versendet überall hin, grosse Posten franko.

Hans Bigler, Metzgerstr. 52, Huttwil i. E. (Bern) Telephone Nr. 52. 2600s

Daily Mail

CONTINENTAL EDITION

Gives all the News Many Hours in Advance of any other English Journal circulating on the Continent.

Head Office: 36, Rue du Sentier, PARIS.

Zu verkaufen oder zu verpachten: für sofort oder später, das altrenommierte

Hotel BEAUSITE in Interlaken

mit 85 Betten, samt Dependenz und Mobilien. Staubfreie, herrliche Lage, mit wundervoller Aussicht auf die Jungfrau. 15,000 m² Umschwung (Wiesland) und grosse, schöne Gartenanlage mit Treibhaus. Die Besitzung würde sich auch sehr gut eignen für Sanatorium, Privatklinik, Erholungs-, Ferien-, Kinder- oder Altersheim, für Pensionat oder haus- und gartenwirtschaftliche Schule. Günstige Zahlungsbedingungen. Gefl. Anfragen sind zu richten an

Ad. Michel, Notar in Interlaken der kostenfreie Auskunft erteilt. 2614

Steigerung-Widerruf!

Die publizirte Versteigerung des Hotels und Kurhauses Fr. in Interlaken im Morschach findet am 18. März 1921 nicht statt und wird solche mögliche Konkursanträge über den Liegenschaftsbesitzer bis auf weiteres verschoben. Betreibungsamt Interlaken

Das unter neuer fachmännischer Leitung stehende

Plazierungsbureau „International“

des internationalen Verbandes der Hotel- und Wirtschaftsangestellten in ZÜRICH (Kaspar Escherhaus, Zimmer 119), 2. u. 3. Stock, ist als Plazierungsbureau für Hotel- und Restaurantpersonal in allen Sprachen und in allen Ländern tätig. Es vermittelt stetsfort tüchtiges Hotel- und Restaurantpersonal männlichen und weiblichen Geschlechts jeder Berufsart, Kategorie und Adresse nur allein in Person. (Anfragen sind zu richten an: Kaspar Escherhaus, Zimmer 119, 2. u. 3. Stock, in Zürich.)

Gross-Öel-Firma in Marseille offeriert ihre Produkte: Olivenöel, Arachide, Cocos, Se Fe 72 u. 60⁰ Qualitäts-Ware, franko Bahnhof des Bestellers N. F. Zug, verlangt Preisliste beim General-Vertreter: A. F. Züli, g. Lugano, Datoiro.

Buchführung

speziell auch für Hotels u. Restaurants be-ort nach jedem gewünschten System prompt, zuverlässig und diskret 119

Marg. Gloor, Seidenstrasse 14, Zürich Telephone S. 4037. Telegr.-Adr.: Brevet Zürich. 5992

Audijudication Gojon, Notaire, St. Julien, Hte. Savoie, le 4 avril 1921 à 14 heures.

Grand Hotel du Parc de Collonges s/Saveve

(Hte. Savoie) immeubles et fonds de commerce, conf. moderne, lux. mobilier. Cdt. pure 25,000 fr., terrain, cascade; conv. évent. pr. pensionnat ou sanatorium. Mise à prix fr. 200,000.— français. S'ad. au not. ou à M. M. Excoffier Bara hon, gérants d'immeubles, Croix d'Or 16, Genève. 5992

Zu verkaufen:

Tischtücher, Servietten u. in halbleinen, leinen und Damast. Diverse Küchenwäsche (leinen). Servicebestecke in Silber und Metall, Schöpflöffel, Menagere, Champagnerkühler etc. Prima alte, naturreine Flaschenweine, in Kis en zu 25 und 50 Stück. Alles garant. Vorkriegsware. Anfragen erbeten an:

R. Mahler, Hotel Minerva, Luzern 2630

Gérant gesucht

Schweizer mit Sprachkenntnissen für ein grosses Café-Restaurant mit gut bürgerlicher Küche auf dem Platze Zürich. Bedingungen und Eintritt nach Übereinkunft. Offerten mit Zeugnisschriften und Photographen unter Chiffre H. G. 2627 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Grande-Gruyère Socié Anonyme ci-dev. Etabl. J. Blanc Bulle Landesausstellung in Bern 1914 Goldene Médaille Erstklassige Spezialitäten in Schweizer Liqueuren Grande-Gruyère gelb und grün Amer Blanc Liqueur de Fraises Fernet Blanc Quinquina au vin de Thuir Crème de Cacao Gentiane du Moléson etc. etc. 144s



Aperitif **Atein echtes** Liqueur **Burgermeisterli** Fab. s. 1815 Alleiniger Fabrikant E. MEYER, BASEL Fab. s. 1815

Zündhölzer

jeder Art und Packung, Schuheröme „Ideal“, Bodenwische, Bodenöl, Stuhlspäne etc., liefert billigst die älteste schweizer. Zündholz- und Fetwarenfabrik (gegründet 1860) von G. H. Fischer, 127 Fehraltorf. Gold. Medaille Zürich 1894.

Papierservietten

empfehlen ab Lager

Goetschel & Co. Chaux-de-Fonds

Tüchtige, seriöse Hotel-Directeur oder Assistent findet 2636

Einheirat

in mittelgrossen Haus Hl. Ranges, wunderbar, gesunder Lage. Briefe mit Angabe der Vermögensverhältnisse unter Chiffre F. H. 2625 an Postfach 2625, Basel 2.

Wegen Umänderung sehr preiswert zu verkaufen: 2634

Hotel-Kochherd

Freistehend. Dimension: 250x97 cm, 2 Feuerlöcher mit Heisswasser-Anlage, 2 durchgehende Bratösen, 2 Etagen und ein Boiler. Mürmer-Kohlenkonus. Alles sehr gut erhalten und kann im Betrieb beobachtet werden. Ebenso eine G. Schür- und Spülmaschine mit Feuerung.

Hotel Oberland, Interlaken

Hotelier

mit geschäftslustiger Frau und Tochter sucht Hotel oder grössere Pension von 40 bis 70 Betten zu pachten; eventuell spätere Übernahme. Deutsche oder französische Schweiz bevorzugt. Offerten unter Chiffre H. G. 2623 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Ganz vorzüglich finden Sie

Gulasch-Extrakt

Beste Beigabe zu Saucen! 1 Ein Versuch befriedigt! Holatzgasse 77, 275 franko gegen Nachnahme. Lieferant: E. Nidegger, Post, Wädwil, Aargau, 4444

Zahnstocher

empfehlen ab Lager

Goetschel & Co. Chaux-de-Fonds

A remettre à Genève, situation de 1er ordre 5975

Hôtel

45 chambres, confort moderne, long bail, Eeire sous chiffres U 20348 N à Publicitas, Genève.

Verpackte

Strohhalme

empfehlen ab Lager

Goetschel & Co. Chaux-de-Fonds

HOTELIERS!

es ist in Ihrem Interesse

Ihren Kunden nur gute Produkte zu empfehlen! Ihr Gewinn, Ihr Umsatz wird sich steigern! Ihre Kundschaft bleibt Ihnen treu!

Ihr Geschäft und dessen guter Ruf wird sich blühend entwickeln! Die vorzüglichen Produkte unseres Hauses werden in jeder Beziehung den Ansprüchen Ihrer Kundschaft entsprechen.

A.-G. POLUS, BALERNA (Tessin)

Fabrik feiner Zigarren und Rauchtobake. 179



Wegen Aufgabe des Geschäftes verkaufen wir zu äusserst günstigen Preisen unser Lager in

Ia. Rot- u. Weiss-Weinen offen und in Flaschen

Liqueuren u. Champagner nur gegen Kassa

Bitte Preisliste verlangen! 2613

Franz Müller & Co., Weinhandlung, Schaffhausen

Alleinstehendes Ehepaar sucht Leitung einer kleinen

Pension

(20-25 Betten). Späterer Kauf nicht ausgeschlossen. Gefl. Offerten mit allen näheren Angaben unter Chiffre H. H. 2600 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Closet-Papier

empfehlen ab Lager

Goetschel & Co. Chaux-de-Fonds

Vorrätige Hotel-Geschäftsbücher:

Schweiz. Hotelierverein

Zentralbureau

Receptenbücher (Hoteljournal, Main courante) Rekapitulationsbücher Kassabücher Memoriale Hauptbücher Bilanzbücher Konto-Korrentbücher Unkostenbücher Journal-Hauptbücher Gästebücher (für kleinere Pensionsbetriebe) Kellerkontrollen Fremdenbücher Bonbücher

Mässige Preise! Musterbogen gratis zur Einsicht.

Bonbücher

à 300 - 1000 - 1680 Bons liefert in tadelloser Ausführung vortheilhaft sofort ab Lager Erste Schweizer Blocksabrik Lichtensteig Telephone No. 11. 2633

Für Hotel

zu verkaufen: 1 wie neue Wisch-Ausschwingmaschine mit Vorgelege, ferner 1 kompl. Einrichtung für Fabrikation von Limonade etc. bei Carl Bähler, Oberentfelden 2625

Stelle-Gesuch

Jünger, arbeitswilliger und solider 4443

Bursche

sucht Stelle als Portier in ein Hotel der franz. Schweiz, zwecks Erlernung der franz. Sprache. Würde auch andere Arbeiten besorgen. Gefl. Offerten unter Chiffre O. F. 2674 Z. an Orell Füssli-Annoncen, Zürich erbeten.

Zu kaufen gesucht:

Kalt-Wäsche-Mange

(Walzenbreite 1 Meter) für Kraftantrieb, neu oder noch in gutem Zustande. Ansuessende Offerten an Hotel Speer, Weesen

MAISON fondée en 1829 SWISS

Plattenpapiere

empfehlen ab Lager

Goetschel & Co. Chaux-de-Fonds

Berne Médaille d'Or 1914 2007 Fédérations du JURY



MAULLER & CIE au Prieuré St-Pierre MOTIERS - TRAVERS

oder Portier-Stelle für Saison od. Jahresbetrieb, sucht Schweizer, 30 Jahre alt, für sofort oder später. Prima Referenzen vorhanden. Offerten unter Chiffre A. 666 U an Publicitas, St. Gallen. 5984

Miel coulé

Pays garanti à fr. 5.50 le kg. depuis 15 kg.

Jura français à fr. 4.20 le kg. depuis 15 kg.

Eeire casier postal 2474, S-François, Lausanne.

Suter Frères

Montreux

Jambons et langues en boîtes 519

Grand choix de Charcuterie fine Demandez nos prix-courants

Warnung!

Seit einiger Zeit werden von Gelegenheits-Lieferanten Mineralwässer zu Schleuderpreisen offeriert. Wir bitten die Herren Apotheker und Wiederverkäufer, solche Offerten zurückzuweisen, da kaum für die Echtheit und Frische dieser Wässer garantiert werden kann, und sich nur an die anerkannten Mineralwasser-Grossisten der Schweiz zu wenden, die untenstehend aufgeführt sind:

Der Verband Schweiz. Mineralwasser-Grossisten:

Basel:	Krayer-Ramsperger A.-G.	Luzern:	Von Vivis & Co.
	Hermann Schmid	Montreux:	Jeanneret & Kues.
Bern:	Vereinigte Mineralwasser-Fabriken Bern A.-G.	St. Gallen:	Dr. O. Vogt
Genf:	Ancienne Maison C. A. Bertholet S. A.	Zürich:	H. Corrodi-Hafler
			Dr. W. Uhlmann
Lausanne:	Dumoulin & Co.		E. Waldkirch
	A. Simond Fils & Co.		

4445

Orfèvrerie Jacob, Genève

Couverts et Orfèvrerie métal blanc argenté fortement.

Réargenture et Réparations

Maison fondée en 1878. — Médaille d'or Berne 1914.

Vorzugsofferte:

Kaffee, Restaurant-Mischung	} geröstet oder gemahlen oder gebrauchsfertig	à Fr. 3.20 per kg
Kaffee, Hotel-Mischung		" 3.80 "
Kaffee, Fremden-Mischung	} geröstet oder gemahlen oder gebrauchsfertig	" 4.40 "
Kaffee, Menado-Mischung		" 5.20 "
Kaffee, Angestellten-Mischung		" 2.80 "
Tee, Ceylon-Spezial-Mischung für Hotels		" 6.50 "
Fischkonserven: Sardinen, Thon, Salm in kleinen Dosen, zu Importpreisen.		

Gewürze: Pfeffer, Zimmt, Nelken, Paprika, Anis, Kümmel etc. Weine, offen und in Flaschen, s. speziell Walliser und französische Import-Weine.

Ed. Widmer, Häringstr. 17, Zürich 1, Tel. H 2950
Kaffee-Import — Kaffee-Grossrösterei — Gewürzmühle

CHOCMEL

CHOCOLAT AU LAIT AMANDES ET MIEL



KÖHLER

CACAO DE JONG

seit über 100 Jahren anerkannt
erste holländische Marke

Garantiert rein, leicht löslich, nahrhaft und billig, da sehr ergiebig. Köstlichster Geschmack, feinstes Aroma. Erhältlich in feinen Kolonialwaren- und Drogerie-Geschäften. 412

Adressen beim Vertreter:
Paul Widemann Zürich 2



Buchführung

Abschlüsse, Nachtragungen, Neueinrichtung, Inventuren, Ordnen vernachlässigter Buchhaltungen, Revisionen, Expertisen besorgt gewissenhaft
E. Eberhard, Zürich
vorm.: Bär & Hohmann, Revisionsbureau
10th Telephone: Kloten No. 37, Bahnpfostfach 100

Forellen

Lebend- und Todversand



Karpfen

Der Todversand frisch geschlachteter und ausgeweideter Forellen in unserer Spezialpackung ist von unseren Kunden sehr gut aufgenommen worden.

Forellen in unserer Spezial-Packung geliefert, eignen sich vorzüglich zur Präparation "au bleu". — Überall dort empfohlen, wo Lebendhaltung von Forellen nicht möglich ist.

Karpfen

Prima Referenzen auf Wunsch!
Ständig grosse Vorräte und beste Einrichtung ermöglichen prompteste Bedienung. Verlangen Sie bitte Probestunden.

Forellen



Feine Jeninser und Maientfelder Beerliwine

Eug. Keel · Weinhandlung · Gossau
(St. Gallen). Telephone Nr. 151. Offerten und Muster auf Verlangen. 118

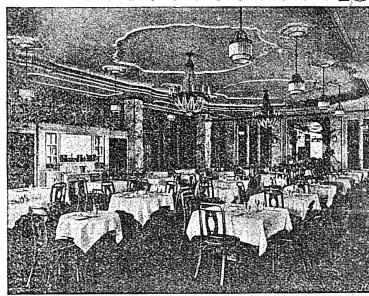
Versuchen Sie es einmal mit uns!

Café Santos prima ungeröstet, per Kilo . Fr. 2.30
dito geröstet, per Kilo . Fr. 3.—
Sardinen in Öl, Kilobüchsen, la. . . . Fr. 4.20
Eine Probebestellung wird Sie von der guten Qualität unserer Ware überzeugen. 2601s

Oliag A.-G. Ragaz, Importaktiengesellschaft

Zu verkaufen: Passiermaschinen

für grossen Küchenbetrieb und Industrie. Vollkommenst. System der Gegenwart. Solid gebaut, leicht handlich, enorme Leistungsfähigkeit bei wenig Kraftaufwendung. — Schultze, Wonnebergstr. 71, Zürich, Telephone Hott. 3411.



Speisesaal Hotel Schweizerhof Bern

A.-G. Möbelfabrik Horgen - Glarus in Horgen

Telephone No. 10 - Telegr. Stuhlfabrik Horgen

Erzeugnisse:
Möbiliar in gesägtem sowie in massiv gebogenem Holz (sogen. Wienermöbel) für Innenräume, Restaurants, Cafés, Confectioneries, Vestibules, Gärten, Speisesäle, Konzertsäle, Theater und Kinematographen.
Grösste Leistungsfähigkeit
Konkurrenzpreise
Feinste Referenzen zu Diensten

Bonbücher

(Quart- u. Taschenformat) zu reduzierten Preisen erhältlich beim Zentralbureau des

Schweizer Hotelier-Vereins

Billig abzugeben: 1-2 starke

Pferde - Omnibusse

14. und 16plätzig. Offerten unter E. R. 2632 an die Schweizer Hotel-Revue, Base. 2.

Hotel-Omnibus

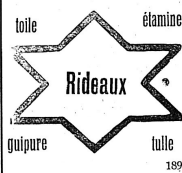
zu verkaufen.

Fast neuer, wenig gebrauchter, grosser 12plätziger Omnibus für Pferdebespannung wegen Nichtgebrauch billig zu verkaufen. Anfragen an die Direktion des Hotel Excelsior, Territet. 2620

Zu verkaufen: Zwei Luxus-Hotels

(Liegenchaften, Mobilar und Kundschaft)
Das eine in französischem Badort, Nähe Schweiz, mit Parkanlagen von 20,000 m². Gewinn 200,000 pro Saison. — Das andere in französischem Luftkurort (Winter- und Sommerstation) von Welt (Basses Pyrénées). In beiden Fällen wird die Mithilfe des jetzigen Inhabers während einer Saison zugesichert. Preis jeder Liegenchaft 1,500,000 franz. Franken. Vortreffliche Gelegenheit für Schweizer. Näheres durch: Me. Dousson, 13, Rue de l'Église in Engthen-les-Bains, (Frankreich). 2623

Zürcher & Zollikofer



ST-GALL

Hotel-Käufer erhalten interessante Offerten durch L. Schilling, Dir. Hotels-Office, Genf. Auskunft, Ratschläge, Begutachtungen. 2602

Quittenkonfitüre	per kg. 1.60
Vierfruchtkonfitüre	per kg. 1.35
Zwetschgenkonfitüre	per kg. 1.75
Kaush.-Kaffee Mischung	per kg. 3.20
Mayonnaiseöl	per Ltr. 3.20
Olivenseöl	per Ltr. 4.50
Arachideöl	per Ltr. 2.20
Calif. Spargeln	2.60

franko Talbahnstation

E. Osswald, Zürich

Hotel-Direktor

zur Zeit Direktor eines grösseren Hotel-Restaurants sucht auf Frühjahr die Leitung eines grösseren Hotels zu übernehmen. Suchender ist gelernter Koch, in allen Teilen der Hotel-Branche erprobt, erfahren und geschäftskundiger Frau verheiratet. Event. Pacht eines Hotels 2. Ranges an verkehrsreicher Lage. Gefl. Offerten unter Chiffre G. N. 2884 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Bonsbücher

empfehlen ab Lager
Götschel & Co.
Chaux-de-Fonds

Wer Interesse hat

für eine wirklich einfache, praktische und billige

Buchführung

oder für die neuesten praktischen Betriebs-Kontrollen der verlange Gratisprospekt vom Spezialisten 192

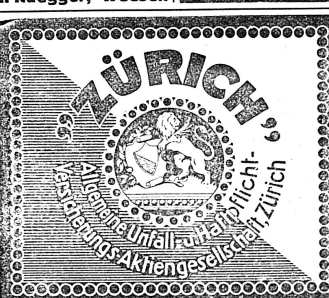
E. Rügger, Weesen

Reparaturen von Silber- und Tafelgeräten

Vergoldung, Versilberung
Vernicklung, Vermessung

Wiskemann

Zürich 8, Seefeldstr. 222



Vergünstigungen

gemäss Vertrag mit dem Schweizer Hotelier-Verein

Die „ZÜRICH“ schliesst ab:

Unfall-Versicherungen

Haftpflicht-Versicherungen

Einbruch-Diebstahl-, Automobil- sowie Kautions- und Veruntreuungs-Versicherungen

Prospekte und Musterlisten



Feinstes Cocosnussfett In allen Spezereien erhältlich

LAYTON'S

Oeufs congelés, mélangés, en bidons de 5 et 20 kg. soit 22 œufs par kg.	frs. 5.- le kg
Oeufs congelés, en bidons de 5 et 20 kg. soit 35 à 60 jaunes par kg.	frs. 6.25 le kg
Oeufs congelés, en bidons de 5 et 20 kg. soit 45 blancs au kg.	frs. 5.50 le kg
Oeufs évaporés, bidons de 5 et 10 kg. et caisse d'orig. 45 kg. 450 à raison de	frs. 17.- le kg

JOHN LAYTON & Co. Ltd.

Directeur E. SCHAEFFER, No.11. Rue du Port, GENEVE.

Avis aux Sociétaires

Le pourboire.

Affiches dans les chambres d'hôtel.

On sait que dans différentes villes ou régions touristiques de l'étranger le pourboire individuel donné aux employés d'hôtel a été remplacé par une taxe procentuelle ajoutée à la note du client. Suivant des informations qui nous sont parvenues, il arrive maintenant que des étrangers se figurent à tort que cette innovation d'un avantage douteux a été également introduite en Suisse et qu'ils cherchent à se dispenser de distribuer les pourboires habituels, sous prétexte qu'ils ne sont pas renseignés sur nos usages. Le Comité-directeur de la S. S. H. estime en conséquence qu'il est nécessaire de rappeler discrètement aux voyageurs, au moyen d'une affiche placée dans les chambres d'hôtel, leur devoir de rétribuer directement les employés pour les services personnels qu'ils en ont reçus. Voici le texte français de cette affiche:

Le nouveau contrat collectif de travail. Revendications des employés.

Nous publions ci-dessous les propositions soumises à notre Société par les organisations du personnel de l'hôtellerie et de la restauration en vue du renouvellement du contrat collectif de travail. Nous invitons nos sociétaires et tout spécialement les Comités des sections à nous communiquer sans retard leurs observations au sujet de ces revendications.

A la Société suisse des Hôteliers, à Bâle.
A la Société suisse des Cafetiers, à Zurich.

Honorés Messieurs,

Le contrat collectif actuel de travail cessant d'être en vigueur à la fin d'avril et devant être si possible renouvelé, nous avons l'honneur, en nous fondant sur la déclaration que vous avez faite en dénonçant le contrat, à savoir que vous êtes disposés à participer à de nouveaux pourparlers, de vous transmettre ci-dessous nos

Propositions pour le nouveau contrat collectif de travail.

Chacune de ces propositions sera motivée séparément au cours des négociations proprement dites.

1° Les nouveaux pourparlers seront entamés en principe sur la base du C. C. T. du 3 juillet 1919.

2° Comme parties délibérantes du côté des employés se présentent toutes les associations du personnel intéressées dans le contrat actuel (l'Union internationale des Cuisiniers et les associations culinaires de la Suisse occidentale réunies maintenant sous le nom d'Union fraternelle des Cuisiniers à Montreux), ainsi que le Syndicat des employés d'hôtels et de restaurants de la Suisse (Fédération des employés du commerce, des transports et de la branche alimentaire de la Suisse), Kœrnersstrasse 12, à Zurich.

3° Le personnel n'entre en pourparlers qu'à la condition que les organisations patronales n'entament pas des négociations particulières et ne concluent pas d'accord séparé avec d'autres groupements ou organisations de personnel qui pourraient éventuellement se présenter.

A. Personnel à appointements fixes.

Bureau:	Classes de tarifs:		
	I.	II.	III.
Chef de réception	450.—	400.—	—
Secrétaire-caissier	350.—	320.—	280.—
Contrôleur-chef	250.—	230.—	220.—
Tournant, chef de service	140.—	120.—	120.—
Comptable-main courante	—	—	—
Contrôleur, secrétaire	—	—	—
Personnel auxiliaire de bureau	—	—	—
Autre personnel à appointements fixes:			
Gouvernante générale	250.—	220.—	200.—
Gouvernante de section (Lingerie, économat, étage, première repasseuse, première blanchisseuse)	150.—	130.—	120.—

Avis concernant les pourboires.

Les rémunérations au personnel du service ne sont pas comprises dans le montant de la note. Le bureau de l'hôtel est à la disposition des hôtes qui préfèrent ne pas distribuer eux-mêmes ces rémunérations.

Société suisse des Hôteliers, Bâle.

Cet avis, imprimé en français, en anglais, en italien, en hollandais et en allemand sur une petite affiche proprement exécutée, sera fourni au prix coûtant à nos honorés sociétaires. Un bulletin de commande à détacher se trouve à la dernière page du présent numéro, dans la partie des annonces.

La S. S. H. ayant décidé le maintien du système actuel, il est évident que chacun de ses membres a le devoir de faire tout son possible pour que les employés de son établissement reçoivent effectivement le pourboire qui leur revient. Le Comité-directeur espère donc que l'affiche en question figurera désormais dans toutes les chambres d'étrangers.

Le Bureau central de la S. S. H.

4° Dans le cas où d'autres organisations se joindraient ultérieurement à celles qui participent aujourd'hui à l'élaboration éventuelle du nouveau contrat collectif de travail, le consentement des parties contractantes doit être réservé.

II.

Les associations d'employés proposent les modifications suivantes au contrat actuel:

1° Salaires.

a) Cuisiniers: Nous renvoyons ici aux propositions séparées élaborées par les associations des cuisiniers (voir ci-dessous). Le résultat des pourparlers y relatifs doit constituer une partie intégrante de l'ensemble du nouveau contrat.

b) Classification: En ce qui concerne le personnel à appointements fixes (les propositions des organisations des cuisiniers demeurant réservées), les tarifs seraient établis en principe sur la base de la classification que la Société suisse des Hôteliers a appliquée elle-même dans son Guide des Hôtels. Pour déterminer le rang de chaque établissement, la classification figurant dans le Guide des Hôtels pour 1921 fera règle pour toute la durée de la validité du contrat. En ce qui concerne le personnel à pourboires, nous proposons le maintien d'une seule classe de tarif.

c) Détail des salaires:

Classes de tarifs:

- I = Tous les hôtels de luxe et ceux du 1er rang A et B avec 100 lits de maîtres et plus.
- II = Les autres hôtels de 1er rang A et B; les hôtels de 1er rang C; les restaurants occupant au total plus de 15 employés et les hôtels de 11me rang avec 100 lits de maîtres et plus.
- III = Tous les autres hôtels, pensions et restaurants.

	Classes de tarifs:		
	I.	II.	III.
Blanchisseuse, repasseuse, lingère et autres employées ayant fait un apprentissage, aide-gouvernante	100.—	100.—	100.—
Chauffeur, laveur	160.—	150.—	140.—
Garçons et filles d'office, aide du chef caviste et passe-platiers	100.—	100.—	100.—
Les mêmes, âgés de moins de 18 ans	80.—	80.—	80.—
Filles de chambre pour les chambres d'employés et filles du service des employés	100.—	100.—	100.—
Chef caviste	200.—	180.—	180.—
Personnel auxiliaire tournant:			
masculin	140.—	130.—	130.—
féminin	100.—	100.—	100.—
Première dame de comptoir	180.—	180.—	180.—
Autres dames de comptoir	150.—	150.—	130.—

B. Personnel à pourboires.

a) Personnel du service:

	Salaires minimum en espèces:
Premier maître d'hôtel	130.—
Autres maîtres d'hôtel	110.—
Barman & Hall	100.—
Chef de rang et d'étage	100.—
Chef courrier	80.—
Commis	60.—
Sommelier-courrier et sommelier de salle	50.—
Première fille de salle	100.—
Autres filles de salle	90.—
Fille de service et de salle	50.—
lère Barmaid ou barmaid seule	100.—
Chaque autre demoiselle de bar	60.—
Filles de service dans les restaurants publics	30.—
Sommelier à café	70.—

b) Personnel de la porte et de l'étage:

Personnel portier masculin (étage et vestibule), liftiers ayant plus de 20 ans et connaissant les langues	100.—
Chasseurs, liftiers ne connaissant qu'une langue et garderobiers de plus de 20 ans	60.—
Personnel masculin de la porte, d'étage et du vestibule au-dessous de 20 ans	80.—
Tournant	100.—
Fille de chambre seule ou avec aide fille de chambre	60.—
Aide fille de chambre	40.—
Tournante	60.—

c) Extras:

En ce qui concerne le personnel de cuisine, voir les propositions des associations de cuisiniers.

Personnel du service et autres employés: Indemnité journalière pour un employé dirigeant: frs. 15.— resp. frs. 20.—. Autre personnel ayant une formation professionnelle: frs. 10.— resp. frs. 15.—. Personnel auxiliaire n'ayant pas fait d'apprentissage: frs. 10.—. Plus les frais de voyage aller et retour en IIIème classe ainsi que l'entretien.

2. Prestations supplémentaires.

Allocations supplémentaires de saison:

Pour le personnel à salaire fixe: (pour les cuisiniers, voir les propositions spéciales)		
Engagement de plus de 3 mois jusqu'à 5 mois	15 %	
" " " 2 " " 3 "	25 %	
" " " 1 " " 2 "	40 %	
" " " jusqu'à 1 mois	60 %	

Pour le personnel du service (personnel à pourboires):

Renonciation aux allocations supplémentaires de saison, mais en faisant toutes réserves pour les contrats futurs. Un voyage payé.

Fixation du commencement et de la fin de tous les engagements de saison lors de la conclusion de l'engagement.

Autres prestations supplémentaires:

Service de portier de nuit: fr. 10.— par semaine.

Les indemnités pour les heures supplémentaires de travail doivent être générales et non pas seulement réservées aux cuisiniers. Le supplément de salaire pour le travail de nuit (entre 11 h. du soir et 6 h. du matin) est de 50 % (pour les cuisiniers, voir annexe).

3° Réforme des pourboires.

A exécuter sous forme de perception d'une taxe pour le service en remplacement des pourboires dans tous les hôtels et pensions, y compris les hôtels-restaurants. Partage des sommes provenant des taxes pour le service suivant un système uniforme. Taxe additionnelle à percevoir pour le service: 15 % pour les passants (séjour jusqu'à trois jours inclusivement); pour les autres clients et pour la consommation au comptant dans les hôtels-restaurants: 10 %. Le 5 % du produit des taxes additionnelles pour le service sera prélevé dans la règle en faveur d'un fonds qui sera administré par un organe paritaire et qui doit servir à créer ultérieurement une Caisse d'assistance vieillesse et invalidité pour l'industrie des hôtels et des restaurants. En ce qui concerne les détails du remplacement des pourboires par une taxe additionnelle pour le service, des propositions seront présentées déjà à l'occasion des premières négociations relatives au contrat.

4° Augmentations de salaires.

Après une année de service dans le même emploi et dans un seul et même établissement, il sera accordé une augmentation de 10 % sur le salaire minimum du tarif (appointements en espèces au-dessous de 250 francs et une augmentation de 7 % pour les salaires minima supérieurs à cette somme).

5° Paiement des salaires.

Le paiement des salaires s'effectue à la fin du mois du calendrier.

6° Durée du travail.

Dans les entreprises exploitées toute l'année, durée du travail comme actuellement à Bern et à Zurich, c'est-à-dire 10 heures par jour pour le personnel de la cuisine, y compris le personnel auxiliaire de cuisine, et 12 heures par jour pour le personnel du service et les autres employés.

Dans les entreprises saisonnières et les petites entreprises à l'année (entreprises occupant moins de six employés), semaine de 66 heures pour le personnel de cuisine, y compris le personnel auxiliaire, et semaine de 78 heures pour le reste du personnel. Le temps nécessaire pour prendre les repas et pour changer d'habits (heures de chambre) est compris dans ces chiffres. Si la durée journalière moyenne du travail a été dépassée, une compensation doit être accordée dans le courant de la même semaine. Tout travail effectué en plus des heures journalières moyennes donne droit en outre à l'indemnité d'heures supplémentaires dès que ce travail a été exécuté après 9 h. du soir par les cuisiniers et après 11 h. du soir par le reste du personnel.

7° Repos.

Nous maintenons en tout cas et fermement le principe de la journée entière de congé hebdomadaire.

Au surplus, nous proposons les modifications suivantes aux dispositions contractuelles présentes:

Dans les entreprises saisonnières, pendant la haute saison et au maximum pendant six semaines, le repos hebdomadaire peut être réduit à une demi-journée commençant au plus tard à 2 h. après midi et durant jusqu'au matin suivant. Pendant cette haute saison, dans les petites entreprises occupant moins de six employés, les deux demi-journées de congé d'une période de quinze jours peuvent être données dans une même semaine. Au reste, là où il y a une haute saison, les dispositions exceptionnelles y relatives sont valables pour six semaines.

Dans les entreprises saisonnières, et moyennant entente avec le personnel, il est permis pendant la haute saison de faire travailler le personnel du service, lors de sa demi-journée hebdomadaire de congé, au moment du repas du soir et au plus pendant une heure et demie, moyennant une indemnité de deux francs pour chaque fois.

Si les jours de repos que le contrat autorise à réunir n'ont pas pu être accordés effectivement pendant la durée régulière de l'engagement, ils doivent être rémunérés sur la base du salaire de l'employé, plus cinq francs par jour pour l'entretien. Il n'est pas permis d'étendre davantage la renonciation aux journées de congé, même contre indemnité.

8° Obligation d'habiter à l'hôtel.

Abrogation de cette disposition pour les employés mariés et paiement d'une indemnité de chambre; les employés célibataires doivent être autorisés à habiter en dehors de l'hôtel.

9° Volontaires et apprentis.

Interdiction d'occuper des volontaires.

Conditions d'apprentissage:

Cuisiniers: Deux années d'apprentissage avec examen obligatoire; pas d'indemnité à payer par l'apprenti.

Sommeliers: Une année d'apprentissage avec examen obligatoire; pas d'indemnité à payer par l'apprenti; petite participation au produit des taxes additionnelles pour le service, suivant l'échelle de répartition à établir. Dispositions analogues pour le personnel féminin du service.

Bureau: Deux années d'apprentissage avec examen obligatoire; petits appointements d'au moins 40 francs par mois.

Remarques générales: Les apprentis ne doivent être chargés d'aucun travail qui ne rentre pas dans leur branche spéciale.

Il ne peut y avoir qu'un seul apprenti dans chaque service.

Les examens d'apprentissage doivent être effectués par des experts exerçant encore leur profession.

Le blanchissage est gratuit pour les apprentis.

10° Obligation de porter le frac.

Abrogation de cette obligation dans le sens des propositions déjà présentées par les associations d'employés.

11° Placement du personnel.

Création d'un Bureau de placement paritaire central et dissolution des bureaux existants.

12° Délais de congé.

Fixation de ces délais dans le C. C. T. Fixation des indemnités pour les cas de maladie et de service militaire.

13° Chambres d'employés.

Etablissement de conditions normales. Suppression du logement comme en caserne (nombreux employés dans la même chambre).

14° Définition des désignations d'employés.

En évitation de litiges, établir une définition exacte des différentes désignations d'employés (chef de cuisine, chef de partie, cuisinier seul, etc.)

15° Vacances.

L'employé qui est en service depuis plus d'une demi-année a droit en tout cas aux vacances prévues dans le contrat pour cette année de service. Outre le salaire en espèces pour la durée des vacances l'employé a droit à 5 fr. par jour d'indemnité d'entretien.

16° Exécution du contrat.

Suppression des dispositions concernant l'Office central, etc.; en vue de trancher les litiges provenant de divergences manifestes d'interprétation, constitution de tribunaux d'arbitrage „ad hoc” de cinq membres, si une entente ne peut pas être obtenue directement entre les associations des deux parties contractantes.

17° Dispositions générales.

Un organe ayant reçu pleins pouvoirs des associations du personnel doit avoir le droit de consentir des adoucissements appropriés en faveur des entreprises qui pour des motifs d'ordre technique rencontreraient des difficultés insurmontables dans l'application de l'une ou l'autre des dispositions du contrat.

III.

La rédaction détaillée par articles des revendications ci-dessus est réservée pour le moment où les questions essentielles seront éclaircies.

Les associations soussignées sont prêtes à entrer en pourparlers directs avec les associations patronales au sujet du renouvellement du contrat, à la condition que ces pourparlers puissent être entamés d'ici à la fin de mars et que, au surplus, les négociations soient menées aussi rapidement que possible.

Les dites associations ont déjà désigné à cet effet une délégation de dix membres.

Nous vous prions respectueusement de soumettre nos propositions à un examen bienveillant et de nous aviser aussitôt que vous serez en mesure de commencer les pourparlers. Veuillez adresser les lettres destinées aux associations ci-dessous et concernant le renouvellement du C. C. T. au Bureau central de l'Union Helvetia à Lucerne.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,

Union fraternelle Société Internationale

de Secours mutuels des Cuisiniers:

(signé) F. Germanier. (signé) E. Ropraz.

Société Suisse des Cuisiniers,

Comité central,

Le président: (signé) Perrochon.

Le secrétaire: (signé) W. Salzmann.

Fédération des employés du commerce, des transports et de la branche alimentaire de la Suisse:

(signé) Alois Büchi.

(signé) J. H. Büchi.

Union internationale des employés d'hôtel et de restaurant, fondée à Genève en 1877, L'Administration nationale suisse à Zurich:

(signé) H. Sigg.

Association suisse d'employés de ménage, d'hôtel et de restaurant,

La secrétaire: (signé) Ida Lehner.

Union suisse du personnel du service,

à Berne,

Le président central: (signé) Waller Frank.

Direction générale de l'Union Helvetia,

Le président: (signé) E. Scheech.

Le secrétaire: (signé) Baumann.

Propositions

de la Société suisse des Cuisiniers U. H., de V. H. T. L. et de l'Union Fraternelle des Cuisiniers pour le nouveau contrat collectif de travail.

Les hôtels sont classés dans les catégories suivantes:

Catégorie 1 Hôtels de luxe et tous les hôtels ayant plus de 200 lits.
 „ 2 Hôtels de 1er ordre A et B ayant plus de 100 lits et restaurants de 1er rang et buffets de gare de 1ère classe avec brigade.
 „ 3 Hôtels de 1er ordre A et B ayant moins de 100 lits.
 „ 4 Hôtels de 1er ordre C et ceux de 2me ordre A et B ayant plus de 100 lits.

Catégorie 5 Hôtels de 1er ordre C et de 2me ordre A et B ayant moins de 100 lits et les restaurants ayant plus de 15 employés.
 „ 6 Hôtels, pensions et restaurants en dehors des classes précitées avec 6 employés et plus.
 „ 7 Tous les établissements, hôtels, pensions et restaurants occupant moins de 6 employés.

Catégories	1	2	3	4	5	6	7
Salaire par mois, place à l'année.							
Chef et chef seul et cuisinière seule. (cat. 5-7)	600.—	550.—	500.—	450.—	400.—	350.—	300.—
Saison.							
1 m.	1400.—	1200.—	1100.—	950.—	850.—	750.—	650.—
2 m.	2400.—	2200.—	2000.—	1800.—	1600.—	1400.—	1200.—
3 m.	3000.—	2700.—	2500.—	2300.—	2000.—	1750.—	1500.—
4 m.	3400.—	3100.—	2800.—	2500.—	2250.—	2000.—	1700.—
Chef de partie	350.—	300.—	280.—	250.—	225.—		
1 m.	900.—	750.—	700.—	625.—	560.—		
2 m.	1500.—	1300.—	1200.—	1100.—	1000.—		
3 m.	2000.—	1700.—	1550.—	1400.—	1300.—		
4 m.	2350.—	2000.—	1900.—	1700.—	1500.—		
1. Commis	225.—	180.—	160.—	120.—	100.—		
1 m.	675.—	540.—	480.—	340.—	250.—		(3 derniers qualifiés d'aides)
2 m.	950.—	800.—	700.—	550.—	440.—		
3 m.	1100.—	1000.—	900.—	700.—	550.—		
4 m.	1300.—	1100.—	1000.—	750.—	600.—		
2. Commis	120.—	100.—					
1 m.	360.—	250.—					
2 m.	550.—	440.—					
3 m.	700.—	550.—					
4 m.	750.—	600.—					

Les communards sont assimilés aux conditions des 1ers Commis.

Les cuisinières chef Fr. 300.— par mois, place à l'année
 „ à café „ 120.— à 150.—
 „ p. employés „ 120.— à 150.—

Pour les engagements de saison: les cuisinières chef sont assimilées aux conditions des chefs de partie de la catégorie 2. Les cuisinières à café et pour employés sont assimilées aux conditions des aides de la catégorie 4.

Personnel auxiliaire de cuisine.

Casserolier: Catégorie 1 à 3 inclus (Fr. 200.—) autres catégories (Fr. 140.—)
 Argentier: „ 1 à 3 „ („ 150.—) „ „ („ 120.—)
 Garçon cuis.: „ 1 à 3 „ („ 150.—) „ „ („ 120.—)
 Fille cuis.: „ 1 à 3 „ („ 100.—) „ „ („ 80.—)

Pourcentage de saison:

Pour engagements d'une durée de plus de 3 mois jusqu'à 5 mois 15%
 „ „ „ „ 2 „ „ 3 „ 25%
 „ „ „ „ 1 „ „ 2 „ 40%
 „ „ „ „ „ „ 1 „ 60%

Extra: Chef Fr. 30.— chaque heure supplémentaire Fr. 3.—
 Ouvrier „ 20.— „ „ „ 2.—
 Cuisinière „ 20.— „ „ „ 2.—

Voyage payé aller et retour.

Les heures supplémentaires doivent être payées au prorata du salaire.

Société Suisse des Cuisiniers,
 Comité central:

Le président: sig. Perrochon.

Le secrétaire: sig. Salzmann.

Union Fraternelle,
 Société Internationale de Secours
 mutuels des Cuisiniers:

Le président: sig. Germanier.

Le secrétaire: sig. E. Ropraz.

Fédération des employés du commerce, des transports et de la

branche alimentaire de la Suisse:

sig. Alois Büchi. sig. J. H. Büchi.

Assistance des chômeurs.

L'Office cantonal glaronnais pour l'assistance des chômeurs a adressé à toutes les entreprises de l'industrie, des arts et métiers et du commerce de ce canton un questionnaire relatif à leurs prestations en faveur des sans-travail. Les hôtels du canton de Glarus ont également reçu ces formulaires.

Il s'agit donc d'une tentative d'appliquer à l'hôtellerie les dispositions de l'ordonnance fédérale concernant les secours aux chômeurs. Or nous rappelons qu'en raison de sa situation économique précaire, notre industrie a été dispensée expressément de participer à ces mesures d'assistance. Les frais occasionnés par les subsides aux chômeurs de la branche hôtelière sont supportés par la Confédération, les cantons et les communes.

Les démarches du genre de celle que nous venons de mentionner ne peuvent provenir que de l'ignorance des bureaux cantonaux au sujet des dispositions fédérales concernant notre branche. L'hôtelier n'est pas tenu d'y donner suite.

Une tentative de pression sur les tarifs.

Nous apprenons que le représentant d'une agence de voyages pourtant connue avantagèrement parcourt actuellement les différents centres touristiques de notre pays et cherche à conclure avec les hôtels des contrats à des prix inférieurs à ceux du tarif minimum. Dans l'une de nos principales stations d'étrangers, il avait déjà réussi à passer des accords avec deux établissements en faisant jouer chez eux deux intéressés le grand air de la concurrence! Sur l'intervention du comité de la section locale, les deux contrats furent annulés et le peu scrupu-

leux représentant en fut pour ses frais d'éloquence. On peut s'attendre toutefois à ce qu'il transporte ailleurs le théâtre de son activité.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler à tous les membres de notre association les décisions prises dans ce domaine par la Société suisse des Hôteliers. Nous invitons instamment tous nos collègues à pousser catégoriquement, d'où qu'elles viennent, toutes propositions tendant au gâchage des prix. Les dispositions de la réglementation des prix actuellement en vigueur interdisent formellement de conclure, même avec les bureaux et agences de voyage, des arrangements à des prix au-dessous de l'échelle des tarifs minima.

Nous aimons à croire que l'agence de voyages intéressée hendra à maintenir le bon renom dont elle a joui jusqu'à présent dans les milieux hôteliers de la Suisse et nous espérons qu'elle donnera à son représentant les instructions nécessaires et un avertissement mérité.

Nouvelles des Sections

Syndicat des Hôteliers de Genève. Cette active section a tenu une assemblée générale le 1er mars. Elle a pris connaissance d'une lettre de M. Fréd. Weber, ancien propriétaire de l'Hôtel de la Paix à Genève, remerciant le Syndicat des Hôteliers qui l'a nommé Membre d'honneur. M. Weber a bien mérité cette distinction et cette marque de reconnaissance par les grands services qu'il a rendus, au cours de sa carrière, à l'hôtellerie genevoise et suisse, et à la section de Genève en particulier. Il a fait honneur à la corporation hôtelière. — L'un de ses gendres, M. Bœhl, administrateur de la société anonyme qui a repris l'Hôtel de la Paix, a été reçu membre du Syndicat des Hôteliers. — Donnant suite à un appel de la Commission centrale de Genève d'aide aux chômeurs, la section lui a versé la belle somme de mille francs, produit d'une souscription organisée parmi les patrons et les employés.

Questions professionnelles

Condamnation d'un rat d'hôtel. Le tribunal du district de Lausanne, siégeant avec jury, a condamné à six ans de réclusion le nommé François Challet, 24 ans, récidiviste, pour 13 vols commis à Lausanne et à Bex, en partie dans des hôtels. Sa complice, une certaine Ida Sewer, chez laquelle on a retrouvé une quantité d'objets volés, s'en tire avec un mois de réclusion et 20 fr. d'amende.

Une Foire de l'industrie hôtelière. Du 30 mars au 1er avril 1921 aura lieu à Berlin une Foire allemande pour les marchandises et objets divers employés dans les hôtels, les restaurants et les cuisines. Les inscriptions sont déjà nombreuses, ce qui garantit aux intéressés des offres commerciales aussi abondantes que variées. Dès maintenant on peut affirmer que l'entreprise prendra de grandes proportions.

Réclame étrange en Suisse. Dans le courant du mois de mars, la compagnie française P. L. M. ouvrira au No 3 de la rue du Mont-Blanc, à Genève, une agence qui fournira tous renseignements touristiques (stations estivales, littoral), centres de séjour et de villégiature sur les régions desservies par le réseau P. L. M. L'agence délivrera des billets de toutes catégories pour les chemins de fer français. Elle effectuera également la location des places de luxe et ordinaires dans les trains P. L. M. La compagnie maintiendra néanmoins son bureau de renseignements à la gare de Genève-Cornavin.

Informations économiques

Le problème financier en Suisse. Plusieurs journaux généralement très bien informés ont annoncé la prochaine convocation d'une conférence financière à l'instar de celle de Kandern. On déclare maintenant dans les milieux autorisés que le département fédéral des finances considère une deuxième conférence comme inutile, en raison de l'avancement des travaux pour la réforme financière. A la session de printemps des Chambres fédérales, les questions financières seront discutées dans l'ordre suivant: d'abord la question des droits de douane sur les tabacs, puis l'impôt sur les coupons; l'impôt sur les boissons alcooliques ne sera abordé que plus tard.

Une baisse du lait? A la fin d'avril expire la convention passée entre l'Office fédéral de l'alimentation et les syndicats de producteurs du lait, et l'on discute actuellement les conditions de ravitaillage en lait après cette date. A cette question sont étroitement liées celles de la réglementation du commerce des produits laitiers et du maintien ou de la suppression des organisations actuelles d'Etat et des monopoles. Au milieu de mars aura lieu une conférence qui réunira des représentants de tous les intéressés, producteurs, commerçants et consommateurs. On compte en général, dit la «Mittzeitung», sur une diminution du prix du lait. Car la fièvre aphéuse ayant beaucoup diminué, la production du lait s'est accrue dans des proportions réjouissantes,

surtout dans la Suisse française. On prévoit aussi, avec la libre importation du beurre, une baisse du prix de cette denrée.

Nouvelles diverses

L'exposition suisse des beaux-arts à New-York. Cette exposition s'est ouverte le 26 février, en présence de M. Peter, ministre de Suisse, et de nombreuses personnalités américaines et suisses. L'exposition a été très favorablement accueillie par la presse et le public.

L'électricité manque de nouveau. A la suite de la sécheresse générale de longue durée, les usines électriques du canton de Zurich se sont vues de nouveau dans l'obligation de décréter de sévères mesures restrictives. Ces usines prévoient l'interruption complète de la distribution d'énergie dans certaines régions.

Toujours la contrebande des écus. Les autorités douanières du Tessin ont arrêté une bande de bucheurons qui se livrait à la contrebande des écus. — La police de Constance a découvert, à la frontière même, un luyau souterrain grâce auquel des contrebandiers ont pu passer vraisemblablement des quantités énormes d'écus français et belges.

Xne conférence internationale des Croix-Rouges. Le Comité international de la Croix-Rouge a convoqué pour le 30 mars, à Genève, la 10ème Conférence universelle des Sociétés de la Croix-Rouge. Les séances seront publiques et seront vraisemblablement jusqu'au 7 avril. Différents gouvernements seront officiellement représentés. On attend également un certain nombre de personnalités s'occupant activement des œuvres de philanthropie internationale.

La Fête des narcesses. Le comité «Pro Montreux» a tenu séance il y a quelques jours avec les présidents des anciennes fêtes des narcesses. Il a été décidé que la prochaine fête des narcesses aura lieu définitivement les 4 et 5 juin 1921. Elle sera organisée sous les auspices de la nouvelle société de développement de Montreux et environs. Le Comité «Pro Montreux» est chargé de l'étude et de l'exécution du programme. Les concours d'idées, dont nous avons parlé en son temps, a été soumis à l'examen d'un jury de sept membres; l'assemblée du «Pro Montreux» s'en inspirera pour composer le programme de la fête.

Le siège de la Société des Nations. Suivant une information de Paris, aucune personnalité de la Société des Nations n'a jamais soulevé la question du transfert du siège de la ligue à propos de l'affaire du passage des troupes internationales à destination de Vlna. — Au Secrétariat général de la S. d. N., on a été extrêmement surpris de la nouvelle d'après laquelle il serait question de transférer le siège de la ligue de Genève à Lyon. On a des raisons de croire que ce bruit a pris naissance dans certains milieux boumistes intéressés. Le transfert en France heurterait du reste à une forte opposition de plusieurs Etats importants, membres ou futurs membres de la ligue. Le Secrétariat se trouve bien à Genève et ne songe nullement à demander le déplacement de ses bureaux.

Trafic

Les Avants-Sonloup. Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de modifier la concession du chemin de fer de montagne Les Avants-Sonloup, dans le sens que ce chemin de fer soit autorisé à suspendre provisoirement son exploitation en raison du trafic insuffisant pendant les époques du printemps et de l'automne.

Rétablissement des billets aller et retour. L'agence Republica apprend que les C. F. F. étudient actuellement un projet de rétablissement des billets de chemins de fer aller et retour à prix réduit. Provisoirement, cette mesure ne serait appliquée que pour les distances de 180 kilomètres et au-dessus.

Télégraphes et téléphones. L'agence Republica croit savoir qu'une conférence internationale des télégraphes et des téléphones est prévue pour cette année à Paris. On s'y occuperait de la révision des taxes télégraphiques et téléphoniques internationales dans le sens de leur augmentation.

Faute d'argent, on ne pourra pas faire des économies. Les essais de locomotives électriques munies de dispositifs permettant de récupérer du courant à la descente, exécutés sur la ligne du Loetsberg entre Frutigen et Brigue, ont donné d'excellents résultats. Malheureusement, faute de disponibilités, la compagnie ne peut pas encore faire l'acquisition de locomotives de ce genre.

Suisse-Allemagne. La législation d'Allemagne tend à rappeler que le droit normal de visa à la frontière allemande est fixé à 37 fr. 50 sans autres. Des réductions sont prévues pour les voyageurs indigents. La législation annonce encore qu'une nouvelle échelle de tarifs est à l'étude. Les nouveaux droits seront considérablement réduits. Tout consulat et office de passeport à qualité pour octroyer des prolongations de passeports.

Transports aériens. Sur l'initiative de la Belgique, une conférence internationale des principales compagnies de transports aériens s'est tenue du 25 au 28 février, dans le but de prendre des mesures en vue du développement des transports aériens et en prévision du retour de la bonne saison. Une des mesures adoptées a été la réduction considérable des tarifs, surtout pour les passagers, de façon à les rapprocher des prix maxima payés en chemin de fer pour les parcours internationaux.

Le chemin de fer de l'Uelilberg. On sait qu'à la suite de difficultés financières le trafic a dû être suspendu l'automne dernier sur la ligne de l'Uelilberg. Une assemblée générale de la Société de développement de Zurich a décidé d'électrifier partiellement la ligne. Cette entreprise, évaluée à 800 000 fr., permettra de recommencer l'exploitation à bref délai. Un comité d'initiative doit être constitué et des pourparlers vont être entamés avec les autorités et avec la Société actuellement propriétaire de la ligne.

La circulation des automobiles. En vertu d'une récente décision des Chambres, le peuple suisse sera prochainement appelé à se prononcer sur le transfert dans le domaine fédéral de la législa-

tion, actuellement cantonale, régissant la circulation des autos, motos, cycles, etc. En attendant cette votation, les chefs des départements cantonaux intéressés se réuniront prochainement afin d'examiner la possibilité d'unifier, dès maintenant, par la constitution d'un concordat intercantonal, les règlements de police sur la matière. Il est probable que le règlement ainsi élaboré servira de base à la législation fédérale projetée.

Chemins et douaniers. On mande de Berne au «Journal de Genève»: La Direction générale des chemins de fer fédéraux a élaboré un projet suivant lequel le contrôle douanier serait confié en partie aux employés des chemins de fer. On espère arriver de cette façon à des économies considérables et simplifier en même temps le service. Mais la direction des douanes ne paraît pas approuver cette innovation; elle objecte que la révision des bagages nécessite un personnel entraîné et qu'en la confiant à des profanes on ferait perdre au fisc quelques millions par an. Dans les milieux industriels et commerciaux le projet des C. F. F. n'est pas accueilli non plus avec un grand enthousiasme.

Nous aurons une station de T. S. F. La direction générale des télégraphes travaille très activement à la création d'une station de radio-télégraphie. Selon l'agence Republica, la commission spéciale d'experts, dont l'un des principaux membres est actuellement à Londres, est momentanément empêchée de siéger, mais deux conférences par semaine ont lieu entre M. Furrer, directeur général des télégraphes, et un spécialiste, fonctionnaire à la direction générale. Le chef du télégraphe militaire, colonel Hilfer, de Berne, est consulté. La question de principe, à savoir si une station de radiotélégraphie est nécessaire en Suisse, est franchement affirmativement. Le projet n'envisagerait plus la petite station dont il a été parlé dans la presse. Des offres meilleures permettent d'envisager la création d'une station plus grande donnant toutes garanties. Le lieu d'établissement n'est pas encore définitivement choisi, mais il est certain que, pour des raisons militaires, la station ne sera pas construite à la frontière. Des pourparlers sont en cours pour l'achat éventuel d'un terrain à Oberlinde, dans les environs de Berne. On envisagerait la possibilité de relier Genève à la station de radiotélégraphie par un fil télégraphique se rattachant à un appareil spécial ou par une ligne téléphonique pour assurer un service rapide pendant les sessions de la Société des nations.

Boîte aux lettres de la Rédaction

A. M. G. à M. Les organes de publicité suédois les plus avantageux sont: A Stockholm, le «Dagens Nyheter», le «Stockholms Dagblad» et le «Svenska Dagbladet»; à Göteborg, le «Göteborgs Handels- och Sjöfärds-Tidning»; ces quatre journaux sont des quotidiens. Comme revues, on peut conseiller le «Forsk Dag» à Göteborg; le «Vecko Journalen» et l'«Idun»; ces deux derniers à Stockholm. Enfin, comme agence d'annonces, nous pouvons recommander l'Allgem. schwedischer Exportvericin, Annoncenabteilung (section de la publicité), à Stockholm.

Unionbank A.-G. Bern
Monbijoustrasse 15
Telephon 4830, 4834 u. 4849

Wir eröffnen
Konto - Korrent - Rechnungen
 und vergüten

5% beisofortiger Verfügbarkeit
 5 1/2% bei 6monat. Kündigung
 Wir gewähren einen Jahreszins von

Gegründet 1902

5 1/2% für Geldeinlagen auf 1 Jahr fest
 6% für Geldeinlagen auf 2 Jahre fest

6 1/2% für Geldeinlagen auf 3 und mehr Jahre fest

auf Einlagehefte oder gegen Kassascheine

Wir empfehlen uns für Ausführung von **DEVISEN-OPERATIONEN** und aller bankmäßigen Geschäfte

zu den kulantesten Bedingungen. — Einzahlungen können auf jedem schweizerischen Postbureau kostenfrei auf unser Postcheck-Giro-Konto III 1391 sowie an unserer Kassa geleistet werden. **Strengste Diskretion zugesichert.**

Sie suchen weibliches **Hotelpersonal** dann interessieren Sie am besten in Organ der weiblichen Haus-, Hotel- und Wirtschaftsgestellten

„Heimat u. Fremde“

Adminstr. „Heimat u. Fremde“ Winterthur. 2599

Registrier-Kassarollen empfehlen ab Lager

Götschel & Co. Chaux-de-Fonds

An- u. Verkauf von Hotels (Jahres- u. Saisonschäfte) vermittelt

streng reell und gewissenhaft, unter Zusage strengster Diskretion, ausschließlich die Firma:

Schweizer Hotel-Industrie G. Kuhn-Eichacker, Zürich
 106 Bahnhofstrasse 106

Erstes und ältestes Spezial-Bureau für Vermittlungen von Hotels, Pensionen und Restaurants.

Feinste Referenzen. 201

Bier-untersetze empfehlen ab Lager

Götschel & Co Chaux-de-Fonds

Bon-Bücher (Liquidation) äusserst billig, sofort zu verkaufen. Firma Wajp, Lausanne, vormals H. Heidegger & Co.

Tätigste, intelligente 5991

Saaltochter sucht Stelle in Café oder Sanatorium für 1. April. Offerte erbeten an Mlle. Anni Zappe, 18, Chemin Peschier, Genève.

On cherche **machine - passeoire** (tamis) usagée mais en bon état, mouline métallique et tamis interchangeables. Adresser offres sous Z. N. 2631 à la Revue Suisse des Hôtels, Bâle 2, 2631

Gesucht gebrauchte, aber gut erhaltene **Passiermaschine** mit Einengestellt und austauschbaren Sieben. — Offerten unter Chiffre Z. N. 2631 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu pachten gesucht: Kleineres 2624s

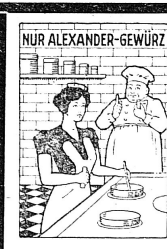
Hotel mit Café-Restaurant oder gutgehendes Café-Restaurant, von zahlungsfähigen Ehepaar aus dem Kanton Schwyz. Offerten unter Chiffre A. S. 2624 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Mailänder Salami und Salametti in allerbesten Qualität und gut gelagert liefert franko in Colli von 5 und 10 Kg. zu Fr. 7.50 per Kg. in 2 Kilo-Colli zu Fr. 7.80 per Kg. in 1 Kilo-Colli zu Fr. 8.—

„**Reticca**“ Versandgeschäft, **Campocogoglio** (Kt. Graubünden) 5978

Pension de montagne La Commune de Lignerolle offre à l'occasion de la Fête des Bassons à Lignerolle, meublé et prêt à exploiter. S'adresser à la Municipalité ou au Bureau des Notaires Reynoud et Pittet à Orbe.

DUBONNET
VIN TONIQUE



Alexander-Gewürz ist eine Mischung edelster Gewürze und ist daher sehr beliebt in jeder Küche. Ein Versuch veranlasst Sie zum ständigen Gebrauch.

Preis per Flaçon . . . Fr. 1.—
Preis offen, 1 1/2 kg. . . Fr. 18.—
Preis offen, 1 kg. . . Fr. 30.—

Alleinfabrikant:
Ed. Hindenlang, Basel 2
 Telephone 8000 2619s.

Mieter od. Verwalter Ein Berghotel, welches im Sommer als Kurhaus, im Winter als Institut organisiert ist. Mieter oder Verwalter zur selbständigen Übernahme des hauswirtschaftlichen Teils. Lebensstellung für tüchtigen Fachmann. — Offerten unter Chiffre N. S. 2635 befördert die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Bei der Hotel-Kundschaft gut eingeführte und dieselbe rayonweise regelmäßig besuchende **Vertreter der Nahrungsmittel-Branche** 5988 können den Vertrieb eines neuen, fehmännlich erprobten u. günstig beurteilten Küchenartikels mitverhandeln. Hohe Provision. Nachfragen durch **Publicitas Acta, Bernhofstrasse Chiffre N. 2637**.

Alkoholfreie Weine, Meilen

Sirup fein und ausgiebig
Konfitüren
Kompott-Früchte
Zitronensaft

Dampfmänge
 2626
 gebraucht, aber noch in gutem Zustande, zu verkaufen. Heisszyklischer Durchmesser 50 cm., Länge 200 cm. Grand-Hotel Baden.

S. ORZEL & Co. BASEL
 Rehelstr. 96 Telephone 7896
SPEZIALHAUS
 für versierte sowie einfache Besten. Auf Wunsch Muster, event. Reisender. 195s

An das **Zentralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins** **Basel 2**

Au **Bureau central de la Société Suisse des Hôtelières** **Bâle 2**

Bestellzettel Unterzeichnete... bi.stell... hiemit gegen Nachnahme der Kosten... Exemple des plaire des

Bulletin de commande L... soussigné... demande... l'envoi contre remboursement des frais, de... exemplaires de

„Avis betreffend Trinkgeld“
„Avis concernant les pourboires“

Unterschrift — Signature:

Hôtel:

